

Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec

journal le 1500



Volume 32, numéro 2

Juillet 2013

EN ROUTE VERS LES ENJEUX 2014



.CONVENTION COLLECTIVE

.CONGRÈS 1500

.CONGRÈS (SCFP-QUÉBEC, SCFP-CUPE, FTQ)

ÉTATS FINANCIERS 2012 À L'INTÉRIEUR



www.scfp.1500.org
info@scfp1500.org

Fiers de notre passé
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR



Le 28 avril est le Jour de deuil international pour les travailleurs décédés ou blessés au travail. Des travailleurs de partout au pays et d'ailleurs dans le monde se réunissent à la mémoire des personnes qui ont été tuées et blessées au travail. Au Québec en 2012, 211 travailleurs ont perdu leur vie en la gagnant.

Les syndicats SCFP d'Hydro-Québec ont tenu une cérémonie commémorative pour souligner l'occasion et ont inauguré le nouveau monument pour les travailleurs décédés, érigé dans le hall d'entrée de leur bureau montréalais, au 1010 de Liège. La célébration était animée par l'aumônier Raymond Gravel.

Ils ont rendu un hommage particulier à Claude Picard, décédé lorsque le poteau électrique sur lequel il travaillait s'est effondré à Saint-Félix-de-Valois ainsi qu'à Romain Fortin et Serge Tremblay, deux monteurs, de la région Manicouagan, décédés dans un accident de la route.



Représentants de la section locale 1500 (de gauche à droite): Denis Maltais (CPSS), Stéphane Michaud (CPSS), Richard Perreault (Président provincial), Gervais Pelletier (CPSS), Sylvain Dubreuil (Secrétaire général) et André Dion (CPSS)



Denis Maltais, représentant Comité provincial santé et sécurité (CPSS)

Cette année marque donc le 29^e jour de deuil national, journée qui est aussi soulignée dans plus de 100 pays. Depuis le Jour de deuil de l'an dernier, six membres du SCFP au Québec sont morts au travail.



MOT DES OFFICIERS

Conseillers, confrères,

En ce début d'été tardif, l'effervescence est à son comble au sein de votre section locale. La fenêtre électorale est enfin terminée. L'ensemble des conseils régionaux est formé et la structure syndicale est en place pour les trois prochaines années!

La machine du 1500 est repartie entièrement et l'ensemble des dossiers provinciaux et régionaux avance à bon train. En Production, à la Baie-James ou encore au complexe de la Romaine, les enjeux importants sont sur le point d'être réglés. À la centrale nucléaire Gentilly II, nos membres, malgré l'incertitude qui pèse sur leurs épaules, font un travail remarquable. À TransÉnergie, le dossier emploi est une préoccupation constante et le dossier monteurs transport est en voie de règlement. Du côté CSP, les sujets évoluent normalement. Notre responsable exécutif, Ronald Belley, président de la région St-Laurent, suit ce dossier de très près! Côté Distribution, en mesurage, plus de 75 nouveaux installateurs sont à l'emploi dans le dossier LAD. Pour ce qui est de l'affichage de nouveaux postes en réseau, les discussions sont toujours en cours!

Pour l'ensemble des sujets, traités et discutés lors du comité exécutif provincial, vous en trouverez la liste non exhaustive plus loin dans les pages de ce numéro. Comme vous pourrez le constater, ce n'est pas le travail qui manque.

Un dossier encore plus important : **LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**. En effet, au début du mois de mai, l'entreprise nous a convoqués pour nous proposer une négociation

anticipée ciblée sur trois points très précis : les salaires, le régime de retraite et les avantages sociaux. Cette offre a été faite à l'ensemble des syndicats affiliés d'Hydro-Québec. Après avoir analysé cette offre et conjointement avec les autres sections locales, votre exécutif a conclu qu'il fallait accepter cette offre et se faire mandater par les membres en assemblée générale partout en province.

Du même souffle, une consultation sur ces enjeux, sous forme de sondage en ligne, a été envoyée à tous les membres. Une première Web pour ce type de consultation pour la section locale 1500.

Nous disons oui aux points ciblés par HQ, mais tous les syndicats, unanimement, ont décidé d'ajouter un quatrième point à cette négociation, un enjeu syndical majeur pour nous tous : L'EMPLOI À HQ. L'entreprise a accepté de le rajouter avec les autres dans la négociation.

Dans le contexte politique et économique difficile où le Québec est plongé, il est pour nous capital de préserver nos acquis et de conserver nos emplois de qualité à HQ.

Au moment où vous lirez ces lignes, le résultat du vote provincial sera connu et nous saurons si nous entamons cette importante négociation.



Richard Perreault
Président provincial



Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ne serait-il pas le temps d'amorcer une réflexion sur les problèmes de santé mentale de nos travailleurs qui découlent du travail? Ce sujet, de plus en plus d'actualité dans nos milieux de travail, est malgré tout encore tabou.

L'organisation du travail aurait-t-elle un lien avec tout ? Il est fort à parier que oui.

Comment alors expliquer la mise en place de réseaux de délégués sociaux, de comités de condition féminine, droit de la personne, réseau collectif d'entraide, PAE? Tous ces organismes prennent de plus en plus d'importance et font parti intégrante de notre action syndicale.

Le problème est bien réel! Les problèmes de santé mentale reliés au travail ont vraisemblablement toujours existé et ils ont progressé pour être de plus en plus omniprésents et préoccupants.

Des éléments dans nos milieux de travail peuvent expliquer ce phénomène, soit l'intergénération, la diversité culturelle, des équipes multidisciplinaires, des horaires de travail atypiques, la demande accrue de l'employeur basée sur la performance et le profit, le manque de reconnaissance du travail accompli, les coupures de poste et bien sûr le manque de moyens de l'employeur pour gérer tout ça.

Ces éléments ont des effets sur nos membres tels que perte de productivité, démotivation, absentéisme, individualisme, manifestation émotionnelle et comportementale, problème de santé de toute sorte. Des indicateurs qui devraient porter à réflexion.

L'organisation du travail aurait-t-elle un lien avec tout ? Il est fort à parier que oui. La justice organisationnelle doit être présente et elle doit avoir pour but l'équilibre basé sur les caractéristiques personnelles, organisationnelles et physiques du travail.

Aucune situation de travail n'est neutre au regard de la santé ; il y a toujours un pourcentage influencé par le travail. Penser la prévention en santé mentale au travail, c'est-à-dire **la prévention tertiaire qui vise le traitement, la réhabilitation, le processus de retour au travail ainsi que le suivi des individus qui souffrent ou qui ont souffert de problèmes de santé psychologiques au travail (la personne est déjà tombé au combat) de même que**

la prévention secondaire qui vise à informer les individus, les aider à développer des stratégies d'adaptation individuelles. Elle intervient sur la personne pour qu'elle soit mieux armée afin de composer avec des situations difficiles au travail. Vient ensuite la prévention primaire, soit la réduction, le contrôle ou l'élimination du problème.

Mythe ou réalité? Cette situation va-t-elle s'améliorer aux cours des prochains mois ou années si on tient compte du contexte psychosocial, économique et politique ? Une dynamisation de notre action syndicale devrait-elle être envisagée pour contrer ce fléau ?

Je vous repose donc la question : devrait-on amorcer une réflexion sur les problèmes de santé mentale au travail? À vous de répondre!



Philippe Marino
Responsable du comité provincial réparation/
réadaptation des
Accidentés du travail (CRAT)

AVANTAGES SOCIAUX

QUESTION D'ASSURANCE-VIE

RÉGIME ASSURANCE VIE DE BASE (AVCB)

L'adhésion à ce régime est obligatoire.

Ce régime offre une protection en assurance vie pour les employés et comporte 3 options possibles, c'est-à-dire un capital assuré de :

Option A : 25,000.00 \$

Option B : 50,000.00 \$

Option C : 75,000.00 \$

À surveiller :

Si vous avez choisi l'option A ou B comme protection lors de votre embauche, **vous pouvez modifier votre protection à la hausse avant le 31 décembre de l'année de votre 30^e anniversaire de naissance.**

RÉGIME ASSURANCE VIE COLLECTIVE COMPLÉMENTAIRE (AVCC)

L'adhésion à ce régime est facultative.

Les montants d'assurance possibles vont de 0,5 à 3 fois le salaire annuel de base, incluant l'AVCB.

Vous pouvez modifier votre protection à la hausse avant le 31 décembre de l'année de votre 30^e anniversaire de naissance et il y a possibilité d'augmenter le montant d'assurance en cours d'emploi en fonction de certains critères définis (voir le guide sur notre site Internet).

Un exemple que l'on voit souvent : lors de votre embauche, vous aviez désigné vos parents comme bénéficiaires. Aujourd'hui, votre situation a changée, vous êtes marié ou conjoint de fait avec ou sans enfants. Vous devriez communiquer avec la CARA pour apporter les changements que vous désirez effectuer.

BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire est la dernière personne que la personne adhérente a légalement désignée au titre du contrat d'assurance vie collective.

Un bénéficiaire révocable peut être changé en tout temps sans son consentement;

Un bénéficiaire irrévocable ne peut être changé sans son consentement écrit.

Il est donc important de mettre à jour vos choix de bénéficiaires pour éviter les surprises.

Michel Mireault
Responsable du comité retraite et avantages sociaux



Juillet 2013

Note : Les formulaires de changement de bénéficiaire se trouvent sur notre site sous l'onglet Comité Avantages Sociaux.



DOSSIER LAMPADAIRES - CENTRALE DE BEAUHARNOIS



Bonjour à tous!

Habituellement, dans les dossiers concernant la sous-traitance, nous sommes constamment en conflit avec Hydro-Québec pour revendiquer des travaux octroyés à l'externe.

- Dans le dossier mentionné en titre, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. Hydro-Québec voulait que la réalisation de ce projet se fasse par ses employés, mais une plainte fut déposée à la CCQ (Commission de la construction du Québec) pour que ces travaux soient décrétés «assujettis à la Loi R-20», ce qui aurait pour effet que seuls les travailleurs de la construction pourraient accomplir ces travaux.

Les principaux travaux de ce projet sont l'enlèvement, la modification et l'installation de 86 lampadaires sur le tablier en amont de la centrale, l'installation de 56 luminaires dans les bassins de récupération d'huile des transformateurs et sur les digues rive gauche et rive droite, ainsi que l'enlèvement et l'installation de tous les conduits et filages qui se rattachent à ces deux types d'éclairages.

Maintenant, regardons l'évolution et l'historique de ce dossier qui débuta en 2006.

En octobre 2006, un relevé de condition dangereuse est déposé pour dénoncer l'éclairage défaillant dans la centrale, ainsi que sur le tablier en amont. Par la suite, un relevé de la situation a été produit et les correctifs ont été effectués (sauf au tablier en amont où un projet était en voie de réalisation).

La charge de travail étant très élevée de 2006 à 2010, les travaux commencèrent au début du mois de mai 2011.

Le 10 mai 2011, une conseillère en relation de travail de la CCQ intervient à la centrale de Beauharnois. Cela cause l'arrêt des travaux entrepris depuis quelques jours par les électriciens d'appareillage de la centrale. La conseillère remet une correspondance adressée au chef d'installation de la centrale disant que, selon la jurisprudence, les lampadaires font partie intégrante de l'ouvrage de génie civil et que leur installation est assujettie à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q.c.R-20). Il est à noter que la conseillère n'est pas décisionnelle, elle a seulement émis une opinion.

Le chef d'installation annonçait au syndicat qu'on ne pouvait effectuer ces travaux à l'interne à cause de la correspondance qu'il avait reçu.

Pendant quelques mois, nous avons consulté et joint des jurisprudences de cas similaires «non-assujettis», pris plusieurs photos démontrant l'emplacement des lampadaires et des futurs luminaires dans les bassins et nous avons écrit plusieurs argumentaires pour alimenter notre dossier reliant ainsi tous ces travaux à la machinerie de production afin de prouver que ce projet devrait être décrété «non-assujetti».

Pour réaliser ces travaux à l'interne, une requête en vertu de l'article 21 de la Loi R-20 doit être produite à la Commission des relations du travail par les personnes ou la compagnie mise en cause. Par la suite, il y a rencontre préparatoire suivi d'une audience pour en arriver à une décision du commissaire. Il peut y avoir conciliation entre les parties avant l'audience pour en arriver à un règlement satisfaisant pour chacune d'elle.

À l'automne 2011, les travaux n'étant toujours pas octroyés à la sous-traitance, nous rencontrons le directeur de la direction Beauharnois Gatineau afin de lui parler de la possibilité d'aller chercher une décision en lui expliquant en détail le contenu de notre dossier. Avec son accord, nous entreprenons les démarches avec l'aide de notre avocat syndical. À ce moment, le local 1500 fait la requête pour Hydro-Québec, mise en cause.

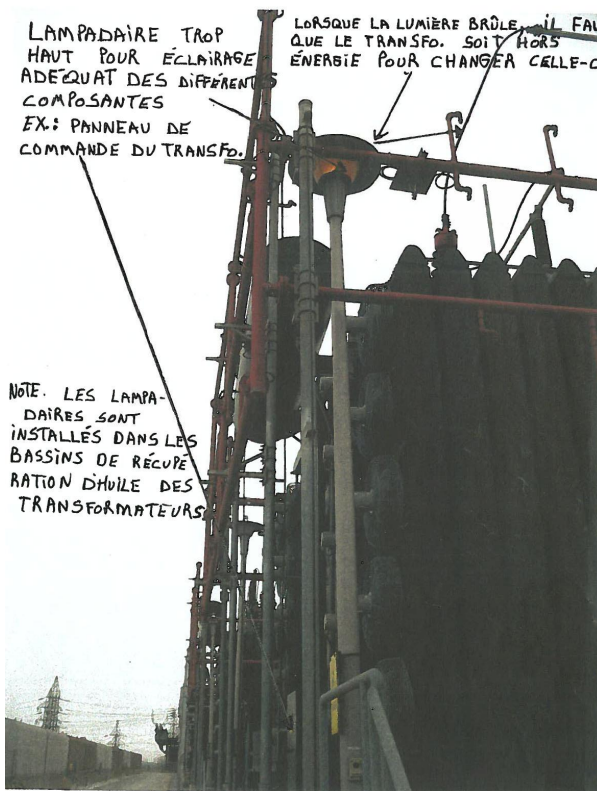
Le 9 juillet 2012, dépôt de la requête à la CRT (Commission des relations du travail).

Le 31 juillet 2012, avis de la CRT qu'une conférence préparatoire aura lieu le 30 août à 09 h 30.

Dans la même semaine, les représentants de la FIPOE (Fraternité Inter-Provinciale des Ouvriers en Électricité) demandent à intervenir dans le dossier.

La conférence préparatoire est annulée et remise au 21 novembre 2012.

Le 27 septembre 2012, l'Association de la construction du Québec (ACQ) désire intervenir dans le dossier. Son mandat est de représenter tous les employeurs du secteur institutionnel & commercial puis industriel. L'ACQ demande à la CRT de déclarer l'assujettissement à la loi de tous ces travaux. Selon l'ACQ, la décision rendue dans le présent dossier aura des conséquences pour les employeurs qu'elle représente puisque que les travaux projetés nécessiteront de nombreuses heures de travail qui pourront être fournies par ses membres. De plus, cette décision aura des conséquences sur les chantiers futurs des différents secteurs qu'elle représente où pourront œuvrer des membres de l'ACQ (entrepreneurs). Sa demande est acceptée.



ANTI-SOUS-TRAITANCE—suite

Peu après, le commissaire prend contact avec les deux parties et leur demande s'ils sont intéressés à participer à une conciliation dans le but de régler le litige.

Après avoir analysé le dossier en profondeur et discuté avec notre avocat :

- ▶ Environ 25% des travaux auraient sûrement été décrétés assujettis à la loi R-20 (travaux d'enlèvement et d'installation d'éclairage des digues rive gauche et rive droite);
- ▶ Environ 25% des travaux auraient sûrement été décrétés non-assujettis à la loi R-20 (travaux d'installation de tous les luminaires installés sur les parois des bassins de récupération d'huile des transformateurs ainsi que les conduits et filages qui s'y rattachent);
- ▶ Pour le 50% restant, nous avons environ la moitié des chances d'avoir une décision en notre faveur si nous avons décidés d'aller chercher une décision venant du commissaire.

Nous acceptons la conciliation après en avoir discuté avec le chef d'installation de la centrale.

Lors de la conciliation, le chef d'installation et le chef projet du groupe travaux majeurs électriques, ainsi qu'un avocat du corporatif d'Hydro-Québec, se joignent à nous (comité anti-sous-traitance et notre avocat). Pour la partie adverse, la conseillère en relations de travail, accompagnée d'une avocate représentant la CCQ, les représentants syndicaux de la FIPOE, accompagnés d'un avocat, et l'ACQ représenté par un avocat, sont présents.

Deux médiateurs de la CCQ s'occupent du déroulement de la rencontre. Après de longues discussions entre nous et la partie adverse, un partage des travaux fut proposé en fin de journée aux représentants de la FIPOE, de l'ACQ et de la CCQ.

Plusieurs semaines ont été nécessaires pour en venir à une entente, qui est très satisfaisante pour les deux parties.

Le partage de cette entente ne peut être divulgué car les parties s'engagent à garder confidentiels les termes de l'entente intervenue. Le 28 mars 2013, l'entente est signée et envoyée au commissaire pour approbation.

Au moment d'écrire ces lignes, les travaux sont commencés depuis deux mois et vont bon train.

En conclusion la **Persévérance**, la **Ténacité** et l'**Acharnement** sont tous des attitudes nécessaires pour l'implication du comité anti-sous-traitance. Sans tous ces efforts, les travaux de ce projet auraient tous été faits par des sous-traitants.

Claude Bourget

Je tiens à souligner le travail acharné de notre confrère Claude Bourget dans ce dossier. Il a travaillé de nombreuses heures pour construire le dossier, le documenter en jurisprudences, en photos, en plans, en argumentaires, etc. Sans équivoque, cela a grandement contribué au succès de cette entente. Il n'est pas toujours garanti que nous gagnions un dossier en y mettant toute cette énergie, mais cette fois-ci, cela aura fait la différence! Un exemple à suivre. Merci Claude et continue ton excellent travail

Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

SUJETS TRAITÉS AUX DERNIERS CEP

Bonjour à tous,

Tel qu'annoncé dans le premier *Réseau spécial 1500* de l'année 2013, voici un aperçu des quelques sujets traités lors de la dernière rencontre (6 au 9 mai 2013) de votre Comité exécutif provincial. Tel que prévu et annoncé dans notre stratégie de communication, les directeurs de secteur, les délégué-e-s ainsi que les membres peuvent s'attendre à recevoir de l'information concernant ces sujets au fur et à mesure que les conseils régionaux et les réunions de délégué-e-s se tiendront dans les régions dans les prochains jours ou prochaines semaines. Pour une question de mise en page, les dossiers traités aux CEP ne se retrouvent pas tous sur ce *Réseau*. Nous vous donnons quand même un bon aperçu du travail effectué par votre Comité exécutif provincial et des principaux sujets qui devraient vous intéresser! Voici donc ces sujets:

AVANTAGES SOCIAUX

- Assemblée annuelle du RRHQ Vs élection d'un représentant 1500 (Pierre Duchesneau);
- Assurance sécurité-salaire pour les employés temporaires.

DISTRIBUTION

- Projet d'un Guide provincial d'HQ pour le partage de surtemps;
- Projet de lettre d'entente sur les conditions de travail lors de déplacement;
- Nouvel emploi d'agent principal Distribution niveau VIII et projet de lettre d'entente horaire de travail;
- Projet de lettre d'entente du bloc 5;
- Comité arrimage CED.

MESURAGE

- Embauche de 60 installateurs mesurage et plus pour installer compteur à l'interne;
- Projet de déploiement de surtemps;
- Audit par l'interne du travail fait par Caggemini;
- Procédure de traitement pour locaux vacants.

PRODUCTION

- Négociation pour la MER, MES et l'exploitation de La Romaine;
- Plan de déclassement de la centrale G-2;
- Projet lettre d'entente excédentaires requis G2 Vs obligation comblement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Dossier en différend – matériel de balisage utilisé dans les ZAL;
- Inspection des harnais de sécurité à Distribution;
- Rapport d'intervention – Absorbeur d'énergie;
- Nouveau Code de sécurité des travaux pour juin 2014;
- Enquête technique Vs enquête officielle;
- Possibilité d'ajouter un cinquième membre au comité provincial CPSS.

SERVICES PARTAGÉS

- Partage des tâches 957-1500 pour entretien des bâtiments;
- Automatisation des ateliers des véhicules;
- Programme d'audit pour la maintenance des véhicules;
- Assignation interrégion.

TRANSÉNERGIE

- Plan de main d'œuvre Vs la sous-traitance;
- Décision de la Commission des relations de travail (services essentiels)

MONTEURS TRANSPORT

- Projet d'affichage de plusieurs postes permanents réguliers et saisonniers;
- Projet de revalorisation de l'emploi de monteur transport.

EXPLOITATION

- Projet de lettre d'entente progression, PNE, test qualification.

COMITÉ JEUNESSE

- Rencontre annuelle des responsables régionaux en juin 2013.

COMITÉ INFORMATION

- Présentation du projet du nouveau site Web 1500;
- Facebook régional?
- Identification de la région pour intervenant sur Facebook 1500

COORDINATION 4 UNITÉS

- Programme de préparation à la retraite d'Hydro-Québec;
- Aide-mémoire pour les membres qui sont interpellés par un enquêteur de DSI;
- Droits parentaux : père biologique Vs adoptif;
- Rapport d'Amours Vs RRHQ et autres.

FINANCES

- Présentation et adoption des états financiers 2012;
- Modification à la réglementation des dépenses du 1500.

PROCÉDURE DE GRIEFS

- Projet lettre d'entente traitement des griefs de postes vacants et d'exigences d'emploi.

EXCÉDENTAIRES

- Au niveau provincial, 282 membres 1500 sont excédentaires;
- L'affichage de postes vacants sera selon la convention collective;
- Obligation de prendre un poste Vs convention collective;
- Fiche d'intérêt.

NÉGOCIATION (CEP spécial du 15 mai 2013)

- Proposition d'amorcer le processus de renouvellement anticipé des conventions collectives;
- Tournée d'assemblées générales;
- Sondage en ligne sur le Web pour cibler les priorités des membres.

N'oubliez pas que le succès d'une bonne communication est l'affaire de tous et est la base d'un syndicat fort et solidaire.

Fiers de notre passé
MAÎTRES DE NOTRE AVENIR

DOSSIER BRIS-MAJEURS À TRANSÉNERGIE

En complément d'information aux articles publiés en décembre 2012 et avril 2013 de votre publication, voici le suivi du dossier en titre.

Le 15 mai s'est tenue la rencontre finale en présence des représentants de TÉ, du 957, du 1500 et de la CSST.

Lors de cette rencontre, l'inspecteur en charge du dossier, devait traiter les litiges qui subsistaient suite aux rencontres de la table technique, tel qu'entendu dans le mandat initial.

Trois commentaires syndicaux ont été retenus par l'inspecteur et ce dernier a émis deux dérogations:

- 1 - Des mesures de sécurité approuvées par un ingénieur doivent être établies selon la nature des dangers présents avant de pénétrer dans une ZAL;
- 2 - Une ZAL doit être délimitée physiquement en tout temps en utilisant du matériel normalisé.

Ces dérogations nécessiteront que TÉ réalise des modifications à sa norme TEI-SEC-N-0011 afin de se conformer à ces deux dérogations.

Ces modifications devront être réalisées d'ici le 3 juillet prochain, ce qui devrait occasionner prochainement une nouvelle version et application de cette norme.

En terminant, le CPSS désire remercier les confrères Carl Ouellet (Saguenay) et Benoit Mitchell (Baie James) qui ont participé à cette table technique, en compagnie d'André Dion (CPSS), pour leur disponibilité et leur bon travail.



Gervais Pelletier, Stéphane Michaud, André Dion, Denis Maltais
Représentants du comité provincial santé et sécurité

NOMINATION AU CPSS

Lors du dernier Comité exécutif provincial de mai, il a été convenu de procéder à la nomination d'un nouveau membre au sein du CPSS vu le départ à la retraite de notre confrère Denis Maltais. La personne nommée est Monsieur **Alexandre Boulé**.

Alexandre est monteur Distribution au secteur St-Jean-sur-Richelieu dans la région Richelieu. Il fut impliqué syndicalement dans plus d'une région (Manicouagan, St-Laurent et Richelieu) à titre de délégué, directeur et directeur-adjoint. En parallèle à cela, il a aussi siégé comme membre CLSS et CRSS. Il a de plus occupé la fonction de formateur comme vacataire d'une durée de 6 mois. Il sera en mesure d'apporter et de faire profiter ses connaissances au niveau du provincial.



Alexandre est présentement en apprentissage pour le transfert des dossiers, et cela jusqu'au départ du confrère Maltais qui est prévu à la fin du mois de juillet.

Bienvenue Alexandre! Nous sommes très heureux que tu aies accepté ce défi et nous sommes impatients de travailler à tes côtés.

Nous sommes aussi convaincus que les représentants des régions le sont tous autant et t'apporteront tout leur support dans le traitement des divers dossiers.

Tes collègues du CPSS



COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Le 27 avril dernier, une occasion spéciale se présenta à moi, Marc-Antoine Bolduc, 14 ans, et elle allait changer radicalement ma vision de percevoir notre société. J'étais à Montréal pour diverses raisons lorsque mon père, Dany Bolduc, chef électricien d'appareillage et représentant régional en santé et sécurité à la région Saguenay, m'avise du déroulement d'une marche d'envergure cette journée même et me fait part de son intention d'y participer en souhaitant, bien sûr, que je l'accompagne afin de vivre une expérience qui m'ouvrirait certainement les yeux.

« UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE! »

Un peu plus tard, j'étais au coin des rues Sherbrooke et de l'Avenue du Parc Lafontaine prenant conscience de l'ampleur de ce rassemblement où bon nombre de militants syndicaux et de partis politiques étaient vigoureusement présents. Les bruits de trompettes et la vision de tous ces drapeaux fièrement élevés occupaient tous mes sens. De partout jaillissaient des gens de diverses associations, arborant fièrement leurs couleurs. Devant moi se tenait les représentants d'un peuple solide qui m'ont fait réaliser à quel point l'union fait la force.

Toutefois, derrière mon ébahissement, de nombreuses craintes me sont venues à l'esprit : la remise en question de l'acte pacifique que représentait un tel rassemblement ou encore la pertinence de ma présence alors qu'aucun de mes parents n'est ou n'a été touché par l'épidémie de chômage des dernières années.



Photo: Michel Giroux

.....➤

Cependant, j'ai bien vite compris : j'étais là, comme chaque Québécois et Canadiens auraient dû l'être. J'étais là pour prendre part aux cris de la voix d'un peuple, pour dénoncer les injustices dans les politiques fédérales, mais aussi pour voir et pour comprendre. Bref, j'étais là pour être un digne représentant de la future génération qui en subira aussi les conséquences, qu'elle le veuille ou non.

Dès lors, les gens se mirent à marcher sous l'animation vivante de groupes musicaux et de slogans solidement récités par ceux qui en avaient gros sur le cœur, par ceux qui avaient quelque chose à dire. **Le «NON AU SACCAGE DE L'ASSURANCE-EMPLOI» était écrit partout.** Son omniprésence nous rappelait à tous pourquoi nous étions là et pourquoi nous marchions.

Rapidement, les médias furent aux rendez-vous, tout comme le service de police de la ville de Montréal qui surveillait mais sans plus.

À l'apogée de la manifestation, qui aboutissait au Quartier des spectacles, une scène se présentait à nous sur laquelle des artistes et des personnes provenant de tous les milieux scandaient hautement des réalités longuement chuchotées et clamèrent bien fort des phrases des plus inspirantes. Mon émerveillement trouva son comble lorsque nul autre que le comédien Emmanuel Bilodeau annonça **la présence de 50 000 personnes de partout en province!**

C'est de cette façon et suite à plusieurs discours que mon expérience prit fin. Elle me démontra comment cela pouvait créer un impact et faire changer les choses.



Dany et Marc-Antoine Bolduc

« AUJOURD'HUI, LE CRAINTIF QUE J'AI PU ÊTRE ANTÉRIEUREMENT SE RÉVÈLE ET SE DIT QUE CE N'ÉTAIT QUE LE DÉBUT! »

RÉSULTATS - ÉLECTIONS RÉGIONALES 2013

RÉGION BAIE-JAMES

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► RÉÉLU MARTIN BOUCHER

TRÉSORIÈRE : ► RÉÉLUE NICOLE BERGERON

SECRÉTAIRE : ► ÉLU PIERRE HOUNSEL

RÉGION MANICOUAGAN

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► RÉÉLU MICHEL MARTIN

TRÉSORIER : ► RÉÉLU STEEVE DUFOUR

RÉGION MATAPÉDIA

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► ÉLU STÉPHANE BÉLANGER

RÉGION LAURENTIDES

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► RÉÉLU YVON LACHAPELLE

RÉGION MAISONNEUVE

TRÉSORIER : ► ÉLU MICHEL POMERLEAU

RÉGION MAURICIE

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► RÉÉLU HENRI-PAUL MASSON

TRÉSORIER : ► ÉLU YANICK DUPONT

SECRÉTAIRE : ► ÉLU PIERRE MACDONALD

RÉGION RICHELIEU

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL : ► RÉÉLU YVON DUBOIS

SECRÉTAIRE : ► ÉLU JEAN-CLAUDE BÉLANGER

Nous félicitons tous les représentants syndicaux nouvellement élus ou réélus.

Par la même occasion, nous remercions ceux qui nous quittent de leur grande implication dans la vie syndicale de la section locale 1500.





TABLEAU DES RESPONSABLES – EXÉCUTIF 1500

COMITÉS PROVINCIAUX	RESPONSABLES – EXÉCUTIF	OFFICIERS PROVINCIAUX
ACCIDENTÉ-ES DU TRAVAIL ☐ PHILIPPE MARINO	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
ANTI-SOUS-TRAITANCE ☐ CLAUDE BOURGET	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
AVANTAGES SOCIAUX ☐ MICHEL MIREAULT	PIERRE DUCHESNEAU	RICHARD PERREAULT
COORDINATION DES GRIEFS ☐ ANDRÉ ROY	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
FEC : FORMATION/ÉVALUATION/CTT ☐ MARIO CHARRETTE ☐ YVON RICHARD	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
DROITS DE LA PERSONNE ☐ CAROLE MARTIN ☐ JOËLLE RAVARY	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
INFORMATION ET COMITÉ JEUNESSE ☐ SIMON MARCIL	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
RÉSEAU DE DÉLÉGUÉ-ES SOCIAUX ☐ RICHARD POULIOT	PIERRE DUCHESNEAU	RICHARD PERREAULT
SANTÉ ET SÉCURITÉ ☐ ANDRÉ DION ☐ DENIS MALTAIS ☐ STÉPHANE MICHAUD ☐ GERVAIS PELLETIER	YVAN TREMBLAY	RICHARD PERREAULT
RESPONSABLE DE DIVISION / UNITÉ D'AFFAIRES / PORTEUR DE DOSSIER		
DISTRIBUTION	YVON LACHAPELLE	RICHARD PERREAULT
DIRECTION SÉCURITÉ INDUSTRIELLE (DSI)	HENRI-PAUL MASSON	RICHARD PERREAULT
EXPLOITATION / TÉ	SYLVAIN DUBREUIL	RICHARD PERREAULT
FORMATEUR	BRUNO CHARROIS	RICHARD PERREAULT
MESURAGE	YVON DUBOIS	RICHARD PERREAULT
MONTEUR TRANSPORT / TÉ	YVAN TREMBLAY	RICHARD PERREAULT
PRODUCTION	MARTIN BOUCHER	RICHARD PERREAULT
SERVICES PARTAGÉS	RONALD BELLEY	RICHARD PERREAULT
ANTI-SOUS-TRAITANCE / TÉ	LUC CORRIVAUT	RICHARD PERREAULT
TRANSÉNERGIE	HENRI-PAUL MASSON	RICHARD PERREAULT



ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC
1010, rue De Liège Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 1L2

***TOURNOI DE GOLF
2013***

Vendredi le 6 septembre 2013

Au club de golf de Joliette

Qu'il est plaisant de retrouver ses collègues d'un peu partout de la province dans un autre contexte que le travail. **La 10e édition** du tournoi de golf de la section locale vous offre cette belle opportunité! Le coût de l'activité est de 125 \$ par personne, incluant golf, voiturette et souper. Toutes les informations ainsi que le **formulaire d'inscription** sont disponibles sur notre site au www.scfp1500.org.

FAITES VITE! LES FOURSOMES SONT LIMITÉS!



Nous vous demandons d'être solidaires et de défendre votre crédit d'impôt en signant la pétition qui se trouve sur le site Internet du Fonds de solidarité:

www.fondsftq.com/moncredit

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante: christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez consulter la version électronique du journal sur notre site Internet au www.scfp1500.org

=====

Le *Journal Le 1500* est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Ce bulletin est tiré à **8291 copies** et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500, SCFP-FTQ.

Président provincial : Richard Perreault

Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

Responsable de l'information: Simon Marcil

Conception graphique & traitement de textes : Mélanie Clément

Révision: Nathalie Ialenti

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.



Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Téléphone : 514-387-1500/1-800-361-8526



www.scfp.1500.org
info@scfp1500.org